

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1167

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 77

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« du »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.